

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE GABASTON

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 05 février 2024, il sera procédé, **du jeudi 29 février 2024 à 09h00 au samedi 30 mars 2024 à 12h00**, à une enquête publique sur la demande de permis de construire présentée par la SASU TRINAR SOLAR France Systems, en vue d'implanter une centrale photovoltaïque au sol de 4,2 ha d'une puissance nominale de 3,01 Mwc, sur le territoire de la commune de Gabaston, parcelle 607 section OA.

Ce dossier comporte une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire. Le responsable du projet est la SASU TRINAR SOLAR France Systems sise 39 rue du Languedoc, 31000 TOULOUSE.

L'enquête publique est réalisée en application des articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement.

Le siège de l'enquête est la commune de GABASTON 64160.

Mme Karine KHALDOUN a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire enquêtrice. Elle se tiendra à la disposition du public à la mairie de Gabaston :

- * **le jeudi 29 février 2024 de 09h00 à 12h00**
- * **le samedi 23 mars 2024 de 09h00 à 12h00**
- * **le samedi 30 mars 2024 de 09h00 à 12h00**

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront consultables :

* **sur support papier en mairie de Gabaston**, aux jours et heures d'ouverture au public :

- le lundi et mardi de 09h00 à 12h00
- le jeudi de 09h00 à 12h00
- le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- les samedi 23 mars et 30 mars de 09h00 à 12h00

* **sur support papier et sur support informatique à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques**, Secrétariat général aux affaires départementales – Bureau de l'aménagement de l'espace – 2 rue du Maréchal Joffre à Pau, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

* **Sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques** : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr – page d'accueil – enquêtes publiques – en cours.

Les observations du public pourront :

- être consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à disposition à la mairie de Gabaston;
- être également adressées par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Gabaston – 20 route de l'Église 64160 GABASTON;

- être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr


Toutes observations et propositions, courrier postal ou courriel, réceptionnés après le samedi 30 mars 2024 à 12h00 ne pourront pas être prises en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Gabaston, à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques (www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques – closes).

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Fait à Pau, le 07 FEV. 2024

Le Préfet,



Pour le Préfet et par délégation

La Secrétaire Générale adjointe

Martin LEBLANC